

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE**

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de pouvoir donné	1
Nombre de suffrages exprimés	12

**Procès-Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 6 Mars 2018**

L'an deux mil dix-huit, le six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 1^{er} mars 2018

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Francis BRIT, Patrice RABILLER, Stéphane ROCHER, Michel COUMAILLEAU, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Christelle SUIRE et Pierre GROSZ

Absent : Dominique LE BARZIC

Absent ayant donné pouvoir :

Jessy VILLAUME à Joël PAGIS

Secrétaire de séance : Corinne JOLLY

Le compte-rendu du 6 février 2018 est validé à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter deux objets à l'ordre du jour :

- Numérisation des actes d'Etat Civil
- Annulation d'une délibération

OBJET N°439 : MISE A BAIL D'UN GARAGE COMMUNAL

A la demande du garagiste installé rue du Puy Saint-Frais, le Maire propose de mettre à bail à titre gratuit le garage communal situé Place de la Charmille.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la proposition aux conditions suivantes :

- Le bail sera signé pour une durée de 28 mois, jusqu'au 31 mars 2020, date de fin de mandat du Conseil Municipal
- Le preneur, Monsieur MYKYTIUK, n'effectuera aucun stockage de produits ; ce local sera réservé uniquement au stockage de pièces détachées
- En contrepartie de la mise à bail à titre gratuit, le preneur prendra à sa charge la pose d'une porte de garage ; ce bien restera la propriété de la Commune en fin de bail

Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 6 mars 2018

- Le preneur justifiera de l'assurance du local auprès du bailleur

Il est donné tout pouvoir au Maire, ou à son représentant, pour la signature du bail.

OBJET N°440 : FETE COMMUNALE

Le Maire souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur l'opportunité ou non de maintenir la fête communale pour l'année 2018 ; en effet, la date du 8 juillet coïncide avec le passage, durant le week-end, d'une étape du Tour de France. Des animations, qui seront organisées autour de cet évènement, pourraient pénaliser notre fête communale.

Il sera décidé ultérieurement du maintien de cette manifestation communale qui représente un coût financier important – 8 457,44 € en 2017 – eu égard à la faible fréquentation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION décide de faire l'impasse sur la fête communale pour cette année ; le feu d'artifice sera néanmoins tiré à l'occasion de la Foire à l'Ancienne le samedi 1^{er} septembre.

OBJET N°441 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Tenant compte de l'évolution des carrières, le Maire propose de modifier le tableau des effectifs du personnel comme présenté ci-dessous :

Secteur Administratif	3 Agents	2 TC / 1 TNC	Horaire Hebdomadaire
<i>Rédacteur Titulaire</i>			
Martine GRISEL	1	1 TC	35h00
Stéphanie BOBINEAU	1	1 TC	35h00
<i>Agent Administratif en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi</i>			
Sabrina BOUILLAUD	1	1 TNC	22h00
Secteur Technique	2 Agents	2 TC	Horaire Hebdomadaire
<i>Adjoint Technique Territorial Titulaire</i>			
Emilien BONNEAU	1	1 TC	35h00
Thierry CAILLEAU	1	1 TC	35h00

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal valide le nouveau tableau des effectifs.

OBJET N°442 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association OGEC de Saint-Cyr des Gâts sollicite la Commune pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

La somme demandée contribuera à financer une participation de l'école privée à l'Ecole du Cirque pour six enfants de L'Hermenault, scolarisés à Saint-Cyr des Gâts dans le cadre du regroupement pédagogique.

Par 12 voix POUR, le Conseil Municipal décide de subventionner l'OGEC de Saint-Cyr des Gâts pour sa participation à l'Ecole du Cirque, à raison de 20 € par enfant de L'Hermenault soit 120 €.

La somme sera mandatée dès lors qu'un compte-rendu succinct, justifiant de l'action menée, sera remis en mairie.

OBJET N°443 : CONTRAT INFORMATIQUE POUR SAUVEGARDE EXTERNALISEE

Le Maire indique que le système informatique de la Mairie est composé de 10 logiciels métiers et que la quantité de données stockées est importante. Les sauvegardes sont actuellement effectuées sur disque dur externe et ne protège pas les données contre une attaque de virus.

Dans le cadre de la mutualisation des services, le DATA Système de la Communauté de Communes propose le stockage des données, mais actuellement le service ne donne pas entière satisfaction.

Un devis informatique a été établi par notre prestataire informatique pour un montant de 1 240,20 € TTC.

La Société CERIG propose une solution de sauvegarde automatique et sécurisée de données à distance appelée « Data Safe Restore » destinée à sauvegarder, à stocker et à restituer de façon sécurisée nos données informatiques de manière externe, automatique, confidentielle et sécurisée au travers d'une connexion Internet.

La solution comprend de façon indissociable :

- Un serveur, appelé BeeBox, connecté à notre réseau informatique appelé
- Un logiciel, propriété de BEEMO TECHNOLOGIE SA, qui a pour fonctionnalités de collecter les données, les contrôler afin de vérifier qu'elles sont exemptes de virus, les compresser, les crypter, les sauvegarder sur la BeeBox et les envoyer vers les serveurs de stockage de BEEMO TECHNOLOGIE SA
- Un service d'externalisation du stockage des données de l'utilisateur dans un environnement sécurisé – situé à Vénissieux et à Marseille - sur les serveurs de stockage de BEEMO TECHNOLOGIE SA
- La mise en place sur site du service

Après délibération, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec CERIG le contrat de sauvegarde automatique avec abonnement d'externalisation des données.

OBJET N°444 : MUTUALISATION DES SERVICES INFORMATIQUES

Considérant le coût important généré par l'utilisation des moyens informatiques, le Maire propose que la maintenance du matériel et des logiciels soient mutualisés avec le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne, le SIVU de Gendarmerie et l'EHPAD Bellevue pour la signature électronique.

Il est apparu, dans un souci de bonne gestion de partager les frais selon les clés de répartition suivantes:

- Acquisitions des matériels et logiciels : une seule fois.
- Mises à jour et maintenances :
 - 1° niveau : nombre de composants du contrat,
 - 2° niveau : prorata des titres de recettes et des mandats de dépenses émis.

En appliquant ces clés, les charges seraient réparties ainsi :

Etablissements ----->		COMMUNE	SIVOM	SIVU	EHPAD
Nombre de Titres et Mandats --->		1003	447	50	1119
Nature des contrats	Coûts TTC				
HP Elite	194.11	129.80	57.85	6.47	
Compta	937.84	125.42	55.90	6.25	
Elections		187.57			
Population		187.57			
Etat civil		187.57			
Emprunts		125.42	55.90	6.25	
Paye nouvelle version	275.95	95.44	42.53		
Simulation de salaire		95.44	42.53		
HP Elite SFF GG850	241.74	53.88	24.01	2.69	
Onduleur 600VA MG		53.88	24.01	2.69	
Onduleur 600VA MG		53.88	24.01	2.69	
Dématérialisation	220.79	49.21	21.93	2.45	
LOGICIEL GED-COMPTA		49.21	21.93	2.45	
Dématérialisation Paye		50.91	22.69		
SCANNER CANON CR125	122.44	81.87	36.49	4.08	
SAUVEGARDES BEEBOX	757.20	506.31	225.65	25.24	
SAUVEGARDES Intervention	420.00	280.84	125.16	14.00	
SAUVEGARDES Forfait annuel	756.00	505.51	225.29	25.20	
GESTION IMMO-AMORTISSEMENTS	24.80	16.59	7.39	0.83	
SIGNATURE électronique (80,00 + 204,00)	284.00	110.88	49.42		123.70
TOTAUX ----->	4 234.87	2 947.20	1 062.68	101.29	123.70

Par 12 voix POUR, le Conseil Municipal valide le principe de mutualisation des dépenses de maintenance informatique, la clé de répartition proposée ainsi que les montants ci-dessus mentionnés, qui en découlent pour l'année 2018.

Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 6 mars 2018

Ces montants seront calculés chaque année pour tenir compte des dépenses engagées au titre des différentes maintenances.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°65 du 1^{er} septembre 2014 par laquelle avait été décidée, entre le SIVOM Pôle Educatif Jules Verne et la Commune de L’Hermenault, la mutualisation pour l’acquisition et la maintenance du logiciel salaires.

OBJET N°445 : APPROBATION DE L’AVANT PROJET DEFINITIF RELATIF A LA RESTAURATION DE L’ANCIEN BATIMENT DE LA POSTE EN BOULANGERIE.

Par convention en date du 24 juin 2016, la Commune de L’Hermenault a confié à l’Agence de services aux collectivités locales de Vendée une mission d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour la réalisation d’une étude de faisabilité/programme, le choix du maître d’œuvre et le suivi des études relatifs à la restauration de l’ancienne poste.

Il a été confié une mission de maîtrise d’œuvre au Cabinet DGA pour la réalisation de cet ouvrage.

Monsieur le Maire présente l’Avant-Projet Définitif et explique que le projet comprend 339 m² de surface utile :

- La restructuration totale du rez-de chaussée pour environ 165 m² utiles
- L’extension du rez-de-chaussée pour une surface supplémentaire de 46 m²,
- Rénovation énergétique de l’ensemble du bâtiment (2 niveaux : rez-de-chaussée de 165 m² utiles et R+1 de 128 m² utiles) comprenant doublage, isolation des combles et remplacement des menuiseries extérieures
- Aménagement d’une terrasse, accès aux PMR et 2 places de dépose minutes.

Monsieur le Maire propose que l’Avant-Projet Définitif soit approuvé.

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal:

- Valide l’Avant Projet Définitif présenté et l’enveloppe prévisionnelle des travaux de 478 500,00 € HT, comprenant des prestations hors programme comme les extensions de surface de réserves et salle de pétrissage, la création d’un auvent, l’isolation des combles
- Autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant de forfaitisation de la rémunération de l’équipe de maîtrise d’œuvre s’élevant à 46 415 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer l’avenant de forfaitisation de la rémunération de l’assistant à maîtrise d’ouvrage s’élevant à 27 906,00 € HT
- Autorise le lancement de la phase DCE - dossier de consultation des entreprises
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour les marchés de travaux
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes les décisions dans la mise en œuvre de la procédure de passation pour le choix des différentes entreprises
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées sur 2018 à l’opération 94
- Rappelle que la décision peut faire l’objet d’un recours dans les 2 mois auprès du Tribunal Administratif de Nantes 6, allée Gloriette

Aux montants précités s'ajoutent les diverses dépenses d'assurances, de VRD, de contrôles et diagnostics, taxes et divers pour 34 999 € ; ce qui porte le projet total à 587 820 € HT.

OBJET N°446 : DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'AMELIORATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le Maire rappelle que le budget assainissement prévoit l'amortissement de tous les travaux effectués et les subventions encaissées en section d'investissement.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la durée d'amortissement pour l'opération en cours.

Après délibération, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal décide que la durée d'amortissement sera de 30 ans – soit environ 25 000 €/an.

OBJET N°447 : DEMANDE D'EMPLOI POUR LE SERVICE TECHNIQUE

En 2017, la Commune a engagé, en période estivale, un agent sous contrat pour accroissement temporaire d'activité ; cet agent fait de nouveau ses offres de service pour 2018, son profil entre dans le champ d'application des nouveaux contrats aidés, il peut être recruté dans le cadre d'un PEC – Parcours Emploi Compétences.

La réglementation relative aux contrats aidés a évolué ; la prise en charge financière par l'état, qui a été revue à la baisse, peut être de 40 % voire de 50 % selon le parcours de formation mis en œuvre par la collectivité.

Après discussions diverses, par 9 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Municipal décide de ne pas avoir recours à un contrat aidé qui engage la Commune sur la durée, mais à un recrutement ponctuel selon les besoins.

OBJET N°448 : PROROGATION DU CONTRAT AVEC CAP EMPLOI

Le Maire informe que le contrat aidé signé en 2016 pour l'emploi de personnel à l'Agence Postale a été prolongé en 2017 ; il arrive à échéance le 30 avril prochain ; son renouvellement entrera dans le champ d'application des contrats aidés nouvelle génération, et le financement de l'Etat passera de 80 % à 40 % voire 50 %.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, et considérant les besoins pour le service postal, le Conseil Municipal autorise le Maire à renouveler le contrat avec CAP EMPLOI.

OBJET N°449 : ANNULATION D'UNE DELIBERATION

Par délibération n°427 du 6 février 2018, le Conseil Municipal a désigné Monsieur Philippe TRILLAUD en tant que délégué au sein du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise, en remplacement de Madame Marie-Josée FREUND BERGÉ, démissionnaire.

Cette délibération est irrégulière et doit être annulée ; en effet, notre commune n'est plus membre de ce syndicat, l'Intercommunalité en ayant pris la compétence.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, conformément à la remarque formulée par le contrôle de légalité, le Conseil Municipal annule la délibération n° 427 du 6 février 2018.

OBJET N°450 : NUMERISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL

Afin d'anticiper la future loi obligeant les communes à envoyer les extraits d'acte de naissance ou de décès numérisés pour établir les papiers d'identité ou pour répondre aux demandes des notaires et organismes sociaux, le Syndicat Mixte e-Collectivités Vendée a organisé, en 2017, une campagne de numérisation des actes d'état-civil.

Une nouvelle campagne de numérisation est lancée sur l'année 2018.

Pour rappel, cette opération permet de disposer de l'ensemble des actes d'état-civil, stockés en mairie, sous format informatique et de pouvoir les consulter, en faire des copies ou les compléter directement sur ordinateur.

Les registres d'état-civil sont manipulés et leur conservation est un enjeu ; la numérisation est donc une opportunité technique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire la Commune à la nouvelle campagne de numérisation lancée en 2018 par le Syndicat e-Collectivités.

Le marché comporte 4 lots :

1. Le lot n° 1 porte sur les actes que nous souhaitons numériser ; à noter que les Archives Départementales mettent à disposition les actes de nos registres déjà numérisés
2. Le lot n° 2 prévoit la découpe, les retouches et l'indexation de tous les actes, y compris ceux pris en charge par les Archives Départementales
3. Le lot n° 3 concerne l'intégration des données numérisées dans le logiciel état-civil
4. Le lot n° 4 est optionnel et vise à effectuer des opérations de réparations et d'entretien des registres communaux papier

Le coût de la prestation, dans le cadre des lots 1, 2 et 3, pour la numérisation de 3 registres représentant 593 actes de naissance, couvrant la période 1913-1952, s'élève à 470,02 € TTC.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer, dès 2018 par le biais du Syndicat e-Collectivités, la numérisation des actes d'état-civil

QUESTIONS DIVERSES

Commune de L'Hermenault - Conseil Municipal du 6 mars 2018

- ✗ Eglise - un RDV est programmé pour le 22 mars avec l'entreprise Bénéteau - des diagnostics sont nécessaires pour : contrôler l'état des pierres et des joints afin d'en mesurer la solidité, s'assurer du scellement d'un vitrail et vérifier l'état de la charpente
- ✗ Le concert de Noël aura lieu le dimanche 2 décembre à 16 heures
- ✗ L'Office de Tourisme Intercommunal dispose d'un nouveau site internet sur lequel les élus peuvent présenter leur commune
- ✗ Une réunion organisée par les Communautés de Communes du Pays Fontenay-Vendée et Vendée Sèvre Autise aura lieu, salle polyvalente du Jary le mardi 20 mars à 17h30, en vue de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé – CLS.

La séance est levée à 22h50

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations n° 439 au n° 450

ROUX Jean-Pierre	PAGIS Joël	FRANCHI Marie-Pierre
BRIT Francis	RABILLER Patrice	ROCHER Stéphane
COUMAILLEAU Michel	JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe
VILLAUME Jessy	SUIRE Christelle	GROSZ Pierre
Pouvoir à		
Joël PAGIS		
LE BARZIC Dominique		
Absent		